

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 mai 2017 de M. Stéphane Guex: «Sauver L'été du parc Bertrand»

RÉSUMÉ DE L'INTERPELLATION

L'association FTA organise chaque année L'été du parc Bertrand, depuis six années consécutives. Cette manifestation (qui s'étend sur les mois de juin, juillet et août) est gratuite et permet à un large public (jusqu'à 2000 personnes selon les événements) de profiter du parc en assistant à des concerts et à des spectacles théâtraux ou dansés.

Or, cette année, il semblerait que le Service logistique et manifestations (LOM) ne pourra pas mettre à disposition le matériel de fête habituel, à savoir:

- 150 chaises pliantes (transats) pour la période du 29 juillet au 28 août;
- 15 bancs et 3 tables pour la période du 27 mai au 3 juillet.

La Ville n'a-t-elle pas anticipé cet événement régulier? Existe-t-il une possibilité pour ne pas mettre en péril le fonctionnement de ce rendez-vous attendu par le quartier? De manière plus générale, comment sont orchestrées les relations et les communications entre le LOM et les organisateurs d'événements ponctuels et réguliers?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service logistique et manifestations (LOM) prête du matériel de fête: bancs, tables, tentes, etc. Dans la limite de ses ressources (humaines, matérielles et financières), il met tout en œuvre pour répondre de la meilleure des manières aux diverses demandes de ses client-e-s.

Cette activité est régie par le règlement relatif à la mise à disposition du matériel de fêtes LC 21 372 disponible sur le site internet de la Ville de Genève. L'alinéa 2 de son article 5 précise que «le matériel est mis à disposition en fonction de sa disponibilité», laquelle est généralement de très courte durée; l'alinéa suivant précise l'ordre de priorité du traitement des requêtes, les «manifestations officielles de la Ville de Genève» étant placées en tête de liste.

Manifestation à but non lucratif se déroulant sur le territoire communal, L'été du parc Bertrand se tient durant la majeure partie de la période estivale. Pour le LOM, cette durée implique quatre transports de matériel par camion lors de chaque manifestation (pour le livrer puis le récupérer), soit une trentaine de déplacements motorisés par année, ou l'immobilisation des biens prêtés, donc leur indisponibilité pour de nombreux autres événements estivaux.

Afin de minimiser les conséquences de cette situation, le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) a mis gracieusement à disposition de l'organisateur de L'été du parc Bertrand, depuis ce printemps et avec son accord, un conteneur de stockage de matériel *in situ* afin qu'il puisse le remplir de ce dont il a besoin: chaises, podium, etc.

Cette solution, à la fois plus économique et plus respectueuse de l'environnement, permet de continuer à satisfaire les besoins d'autres client-e-s sans que la Ville de Genève doive acheter du matériel supplémentaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone